

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 Juin 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 29

OBJET :

**03. VOTE D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
PROFIT DU COMITÉ
DES FÊTES.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/07/2017

Reçu en préfecture le 03/07/2017

Affiché le

ID: 850 243844884 20170630-030720170630-LN-DE*



L'an deux mil-dix-sept, le Trente JUIIN à quinze heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – M. MABRIEZ Philippe – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme CARON Sophie – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme BOUVET Margaret – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à M. BAUDRY José – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DUYCK Joël – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. DIDELOT Bernard – M. HUE Jean-Luc – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme ADONEL Louise.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 948 € au profit du comité des fêtes pour l'organisation de ballades nautiques en barque motorisée qui auront lieu du 12 au 15 août prochain sur la lys canalisée.

La dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.